

Séance du : 12 décembre 2016

n° 49/2016

L'an deux mille seize, le douze décembre à 17 heures 30.

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 2 décembre 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'Avignonet Lauragais, siège du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, sous la présidence de Monsieur Georges MERIC.

M. Jean-François PAGES est désigné comme secrétaire de séance:

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Mmes Marie-Gabrielle DAYMIER, Nicole DURY, Marie-Françoise GAUBERT, Sandrine VALETTE.

Mrs Georges MERIC, Bernard BARJOU, Guy BONDOUY, Jean-Claude de BORTOLI, Michel BROUSSE, Frédéric CASTELLE, Jacques DANJOU, Bernard FAVROT, Michel FERRET, Michel GALANT, Jean-Luc GOUXETTE, Gilbert HEBRARD, Michel HUGONNET, Jean-Claude LANDET, Robert LIGNERES, Jean-François PAGES, Louis PALOSSE, Patrick de PERIGNON, Jean-Marie PETIT, Christian PORTET, Christophe PRADEL, Alain ROUQUAYROL, Serge SERRANO, Marc SIE, Etienne THIBAUT, Pierre VIDAL.

Avaient donné pouvoir :

F.DEMANGEOT à C.ABROL, P.FRAISSE à N.CALMET, P.IZARD à G.DARNAUD, B.STUDER à JP POISSENOT, M.TARDIEU à N.NACCACHE.

En exercice : 61

Présents ou représentés : 35

Délégués suppléants :

Mmes Colette CABROL, Nelly CALMET, Nathalie NACCACHE.

Mrs Guy DARNAUD, Robert MASSICOT, Jean-Paul POISSENOT, Pierre POUNT-BISET, Daniel VIENNE, Rémy ZANATTA.

Excusés :

Mmes Marie-Claire GAROFALO, Sophie MANIAGO, Josiane RANCINANGUE.

Mrs Bertrand GELI, Gérard LAMARQUE, Pierre MONOD, Serge OURLIAC, Jean-Pierre QUAGLIERI.

Objet : Lancement de l'appel d'offres relatif au marché pour le maître d'œuvre

Vu la délibération 04/2009 du 02 mars 2009 actant l'achat d'une maison à usage de locaux administratifs située au seuil de Naurouze, commune de Montferrand (11),

Vu la délibération n°23/2014 du 15 septembre 2014 portant modification des statuts du syndicat mixte du Pays Lauragais,

Vu l'arrêté inter préfectoral du 24 décembre 2014 portant transformation du Syndicat Mixte du Pays Lauragais en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais,

Vu la délibération n°27/2014 du 21 octobre 2014 actant le projet de travaux d'aménagement des locaux administratifs,

Monsieur le Président rappelle que le Bureau syndical propose l'acquisition de l'ancien restaurant « WindCafé », situé à Avignonet-Lauragais, en vue d'y installer le nouveau siège administratif du PETR sous les clauses suspensives suivantes :

- Accord bancaire sur l'emprunt
- Avis favorable des partenaires sur les subventions permettant un montage financier <0,28€ par habitants
- La réalisation, à la charge du vendeur, du bornage terrain et des études obligatoires à la vente du bien et leur résultat jugé favorable par le Président ou son représentant.

De manière à affiner le plan de financement proposé, Monsieur le Président propose de s'appuyer sur un maître d'œuvre, si possible compétent en matière de transition énergétique en vue de réaliser un bâtiment exemplaire, et de lancer l'appel d'offre relatif à ce marché.

Par conséquent, dans le cadre de l'acquisition du « Wind Café » sur la commune d'Avignonet-Lauragais pour le transfert du siège administratif du PETR du Pays Lauragais, il convient de procéder au lancement de la consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre du projet de réhabilitation du bâtiment sis lieu-dit « Cantarrane », 2 avenue de l'Occitanie 31290 Avignonet Lauragais.

Le maître d'œuvre aura pour mission de concevoir le projet d'acquisition et d'aménagement des futurs locaux, la recherche de subventions, de coordonner et de contrôler la bonne exécution des travaux.

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : scot.lauragais@orange.fr

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité moins 1 abstention :

- 1°) – **APPROUVE** le lancement du marché relatif à la maîtrise d'œuvre
- 2°) – **APPROUVE** la proposition de recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour une meilleure efficacité, des coûts maîtrisés et un suivi des travaux.
- 3°) – **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à procéder à toute formalité et à signer tout document nécessaire pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Fait à Montferrand, le 12 décembre 2016

Le Président



Georges MERIC

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : scot.lauragais@orange.fr